

CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

RNCP34367 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	252, 252r
Formacode(s)	31604, 31603, 23637
Code(s) ROME	I1603, I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOC REGIONALE POUR FORMATION PROF AUTO	7846625530 0121	Former et organiser l'évaluation
ASS OGECE POITIERS NORD	4907156950 0014	Former et organiser l'évaluation
AUTO FORMATION SAVOIE	4498763170 0016	Former et organiser l'évaluation
CFA AUCALEUC	1300279490 0259	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE DES METIERS DE LA VILLE DE DEMAIN-CCI PARIS ILE-DE-FRANCE EDUCATION	8894458540 0025	Former et organiser l'évaluation
GPT APPRENTISS REPARAT AUTOMOBILE CYCLE	7756881120 0033	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL TECHNIQUE GASTON BERGER	1959025800 0065	Former et organiser l'évaluation
PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	8086341410 0101	Former et organiser l'évaluation
URMA LOIRE-ATLANTIQUE	1300206880 0045	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP "Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels" a été créé par la Commission paritaire nationale de mai 2010.

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée. Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale (CPN) décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage ANFA dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Le Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels est positionné à l'échelon 12 dans la Convention collective des services de l'automobile n°3034.

Compte tenu des évolutions technologiques importantes, la maintenance et la réparation des véhicules industriels évoluent. Les points de révisions se multiplient, l'utilisation de l'outil de diagnostic devient quasi systématique, les procédures de préparation aux contrôles périodiques des véhicules et équipements évoluent, les interventions sur systèmes à gestion électronique et/ou multiplexée se développent etc. De fait, les technologies de pointe sont dans ce secteur très avancées et continuent leur évolution : système de dépollution, de géolocalisation etc.

Ainsi, le recrutement et la formation des personnels constituent des enjeux prioritaires pour le développement économique des entreprises du secteur. Interrogées sur les difficultés rencontrées dans leur travail, 84 % des concessionnaires véhicules industriels expriment, au premier plan, la difficulté de trouver du personnel qualifié. Le CQP TEAVVUI répond aux besoins des entreprises du secteur.

ACTIVITÉS VISÉES

A - Activités techniques :

- Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :
 - moteurs thermiques et équipements périphériques,
 - ensembles mécaniques,
 - systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
- Pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics,
- La mise en oeuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- En relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique,
- Mise à jour et classement de la documentation technique,

- Planification de l'intervention,
- Agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Établissement de devis, d'OR...,
- Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

B.3 - Fonction formation technique :

- Réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.,
- Participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise / tutorat de jeunes en formation alternée,
- Appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

C - Particularités :

- Identification des processus de maintenance préventive,
- Maintenance et réfection d'organes / d'équipements,
- Interventions sur véhicules électriques et spécifiques ou sur tous systèmes Gaz ou sur équipement, nécessitant une habilitation ou une attestation d'aptitude (exemple : limiteur de vitesse),
- Interventions portant sur systèmes de confort et d'agrément et sur systèmes électroniques et hydrauliques des dispositifs connexes au véhicule (portières, billetterie, outils de communication...) : autobus / autocar.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Poser et déposer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler, remettre en état et remplacer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes d'injection d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes d'injection d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes de dépollution d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes de dépollution d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les systèmes de suralimentation d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur
- Contrôler un circuit électrique et remettre en état un faisceau électrique des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer une batterie de démarrage et de servitude (60 volts cc) visant l'Habilitation B2XL "Opération batterie"
- Diagnostiquer les systèmes à gestion électronique / multiplexée des véhicules utilitaires et industriels
- Remettre en état les systèmes à gestion électronique / multiplexée des véhicules utilitaires et industriels
- Utiliser l'outil de diagnostic
- Prévenir les risques électriques (visant l'habilitation B0L / B2L / B2VL / BCL)
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes d'injection d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes d'injection d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes de dépollution d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes de dépollution d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants du système de suralimentation d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels

Blocs de compétences

RNCP34367BC01 — Diagnostic et maintenance des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser et déposer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler, remettre en état et remplacer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer des organes d'équipements et accessoires des véhicules utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas avec identification des dysfonctionnements, précision de la méthodologie et indication du réglage/paramétrage adéquat

(Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'ANFA)

RNCP34367BC02 — Diagnostic des systèmes d'injection et dedépollution des véhicules utilitaires et industriels (incluant tous systèmes gaz)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Diagnostiquer les éléments des systèmes d'injection d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes d'injection d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes de dépollution d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les éléments des systèmes de dépollution d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Diagnostiquer les systèmes de suralimentation d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation de diagnostic et description du process de remise en en état sur un moteur diesel (Système d'injection et de dépollution)(Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'ANFA)
- A l'issue de la mise en situation une description orale de la démarche de diagnostic sur un système de suralimentation et sur un véhicule à bicarburation (systèmes gaz) (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)

RNCP34367BC03 — Diagnostic, contrôle et remplacement des circuits électriques et multiplexés des véhicules utilitaires et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

Contrôler un circuit électrique et remettre en état un faisceau électrique des véhicules utilitaires et industriels

Contrôler et remplacer une batterie de démarrage et de servitude (60 volts cc) visant l'Habilitation B2XL "Opération batterie"

Diagnostiquer les systèmes à gestion électronique / multiplexée des véhicules utilitaires et industriels

Remettre en état les systèmes à gestion électronique / multiplexée des véhicules utilitaires et industriels

Utiliser l'outil de diagnostic

Prévenir les risques électriques (visant l'habilitation B0L / B2L / B2VL / BCL)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation de diagnostic sur un système à gestion électronique ou multiplexée, à l'issu de la mise en situation présentation des actions nécessaires à la remise en état via un entretien oral (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)
- Etude de cas sur la méthodologie de remise en état et visant à valider la capacité à identifier les systèmes et les dysfonctionnements communs pour les technologies des systèmes à gestion électronique (Etude de cas produite en déclinaison de consignes fournies par l'ANFA)

RNCP34367BC04 — Contrôle et remplacement des composants du système d'injection et de dépollution desvéhicules utilitaires et industriels (incluant tous systèmes gaz)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Contrôler et remplacer les composants des systèmes d'injection d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes d'injection d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires

et industriels

- Contrôler et remplacer les composants des systèmes de dépollution d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants des systèmes de dépollution d'un moteur à système gaz des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les composants du système de suralimentation d'un moteur diesel des véhicules utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation avec contrôle et application de la méthodologie de remise en état sur : Un moteur diesel (système d'injection ou suralimentation ou dépollution) (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)
- A l'issue de la mise en situation, une description orale de la méthodologie de remise en état : - d'un moteur sur un véhicule à bicarburation (système gaz)
- des deux systèmes qui n'auront pas été évalués (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)

RNCP34367BC05 — Maintenance des systèmes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la maintenance de la climatisation des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des systèmes à simples et double embrayage et convertisseurs de couples des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des boîtes de vitesses mécaniques des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des boîtes de vitesses robotisées des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des boîtes de vitesses automatiques des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des boîtes de transfert et des ponts des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des systèmes de direction des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des moteurs thermiques des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des circuits de lubrification et refroidissement moteurs des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et régler les trains roulants des véhicules utilitaires et industriels
- Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser la maintenance des systèmes de suspension des véhicules -utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle global, de la réparation / remplacement et du réglage des éléments du système de climatisation et d'un des systèmes parmi :

- Système d'embrayage et de convertisseur de couple
- Boîtes de vitesses
- Ensemble boîte de transfert et ponts
- Suspensions mécaniques ou pneumatique
- Système de direction assistée
- Moteur thermique
- Système de lubrification et refroidissement
- Train roulant
- Système de freinage

Sélection pour les organismes de formation de 3 systèmes parmi les choix ci-dessus et tirage au sort par le candidat d'un des 3 systèmes. (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)

RNCP34367BC06 — Diagnostic des systèmes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses mécaniques, boîtes de transfert et ponts des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses robotisées des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses automatiques des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des trains roulants des véhicules utilitaires et industriels

- Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques des véhicules utilitaires et industriels
 - Réaliser le diagnostic mécanique des systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des systèmes de direction des véhicules utilitaires et industriels
- Réaliser le diagnostic des systèmes de direction des véhicules utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle global et de l'application de la démarche de diagnostic à

2 des systèmes parmi :

- Circuit de climatisation
- Boîtes de vitesses
- Ensemble boîtes de transfert et ponts
- Train roulant
- Moteur thermique
- Système de direction assistée
- Système de freinage
- Suspensions mécaniques et/ou pneumatiques

Sélection pour les organismes de formation de 4 systèmes parmi les choix ci-dessus et tirage au sort par le candidat de 2 des 4 systèmes. (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)

RNCP34367BC07 — Diagnostic et intervention sur véhicules électriques et hybrides

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser le diagnostic et les interventions sur véhicules utilitaires et industriels électriques
- Réaliser le diagnostic et les interventions sur véhicules utilitaires et industriels hybrides

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas permettant d'évaluer la capacité d'analyser un dysfonctionnement sur un système d'un véhicule électrique ou d'un véhicule hybride avec proposition de méthodologie d'intervention adaptée et cohérente à la situation au regard de la réglementation en vigueur (Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'ANFA)

RNCP34367BC08 — Conseil et réception clientèle de véhicules utilitaires et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir le client de l'atelier de maintenance véhicules utilitaires et industriels au téléphone et identifier sa demande
- Accueillir le client de l'atelier de maintenance véhicules utilitaires et industriels à la réception et identifier sa demande
- Etablir un OR/un devis/une facture
- Restituer le véhicule au client de l'atelier de maintenance véhicules utilitaires et industriels
- Traiter les réclamations clients liées à l'activité de l'atelier de maintenance véhicules utilitaires et industriels
- Appliquer la réglementation liée au SAV des véhicules utilitaires et industriels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de réception-restitution d'un véhicule pour une opération de maintenance/ réparation incluant l'accueil d'un client et la réception d'un véhicule, le recueil des besoins autour du véhicule, le conseil à la clientèle, l'ouverture/ justification d'un ordre de réparation-devis et la restitution du véhicule (Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)

RNCP34367BC09 — Transmission des savoirs-faire et connaissances techniques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intégrer un nouvel arrivant
- Faciliter l'apprentissage en milieu de travail
- Identifier les besoins en formation technique
- Animer une formation technique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas visant l'identification de méthodes et moyens requis pour organiser la formation technique de collaborateurs (Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'ANFA)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur du véhicule industriel (VI) rassemble les entreprises qui vendent, entretiennent et réparent les camions, bus et cars pour le compte de clients professionnels issus du Transport Routier de Marchandises (TRM), du Bâtiment et Transport Public (BTP), des autocaristes ou des collectivités locales.

La gestion de l'entretien des flottes pour le compte des transporteurs progresse car les technologies de plus en plus complexes rendent les outils de diagnostic et les habilitations du personnel incontournables.

L'activité de maintenance est répartie entre les réseaux constructeurs, les garages indépendants et les ateliers intégrés.

En 2015, on comptait 3887 entreprises pour tout le secteur VI, avec une moyenne de 12,6 salariés par entreprise. L'emploi est stable, mais face au vieillissement de la population et aux difficultés d'attractivité de la filière, le recrutement de personnel qualifié demeure un enjeu majeur pour le secteur.

Sept constructeurs se partagent le marché de la vente de VI en France. Le groupe Volvo, désormais propriétaire de Renault Trucks, est leader avec 40 % de parts de marché.

Hormis un léger ralentissement entre 2009 et 2010, l'emploi se maintient autour de 23 500 salariés depuis ces dix dernières années. Comparativement aux autres secteurs de la branche, il est resté stable, même pendant la période de ralentissement de l'activité. Cette stabilité de l'emploi se traduit également par le taux de salariés en CDI le plus élevé de la branche (95,6 % contre 93,8 % en moyenne)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article R4544-3 du code du travail

Norme AFNOR NF C18 550 entrée en vigueur au 1er janvier 2018 (arrêté du 20 novembre 2017)

"Publics concernés : les employeurs qui font réaliser par leurs salariés des travaux sur les installations électriques dans l'ensemble des domaines concernés :

véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée du domaine très basse tension (TBT) et basse tension (BT)."

Arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement modifié par arrêté du 28 novembre 2011 art 4. Catégorie V : contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

Avis relatif aux organismes agréés par les ministres en charge de l'environnement

en application de l'article R. 543-99 du code de l'environnement, publié au Journal officiel le 25 janvier 2014

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %

Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	25	0	100 %	100 %
2016	22	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37071, RNCP41657

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34367/>